



Solution d'assistance et de prévoyance

Vivre de manière autonome au troisième âge

Visana vous offre, en collaboration avec la BCBE, une solution d'assistance et de prévoyance unique. Utilisez le capital de votre pilier 3a pour bénéficier de prestations d'assistance avantageuses une fois à la retraite et pour vous permettre de vivre le plus longtemps possible à votre domicile, de manière autonome. En collaboration avec divers partenaires, nous avons élaboré pour vous un catalogue de prestations d'assistance, que vous pouvez payer à partir de la retraite directement avec le capital épargné sur votre compte auprès de la BCBE. Apprenez-en plus sur visana.ch/assistance

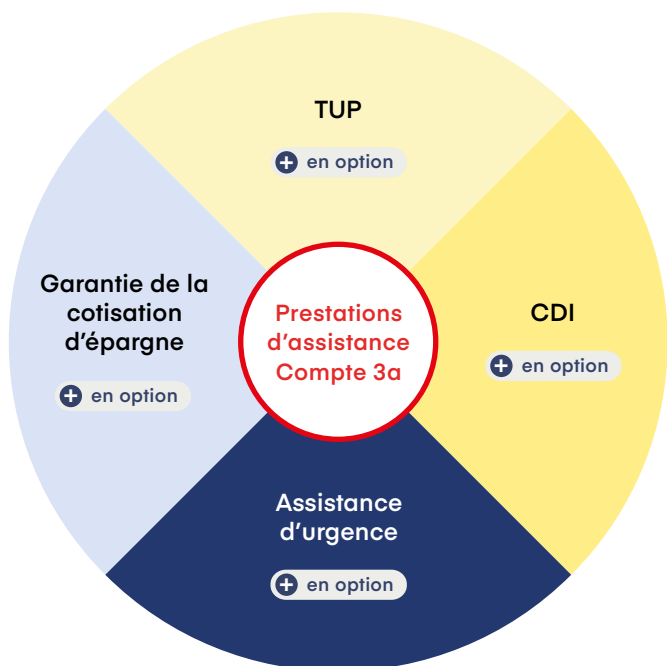
Sélection tirée du catalogue de prestations d'assistance

- ✓ **Ménage et alimentation:** assistance pour cuisiner, faire le ménage et faire les courses.
- ✓ **Aspects sociaux et mobilité:** compagnie, services de transport et accompagnement.
- ✓ **Bureau et correspondance:** aide pour la correspondance écrite et les factures.

Vous trouverez le catalogue complet des prestations sur le site: autonome-chez-soi.ch

Avantages de la solution d'assistance de Visana

- ✓ Avec le capital épargné dans votre pilier 3a, vous financez à partir de l'âge de l'AVS des **prestations d'assistance à prix réduit et restez flexible financièrement.**
- ✓ Si votre capital épargné est épuisé, vous pouvez **continuer** à obtenir **des prestations à des tarifs préférentiels, en assumant vous-même les coûts y relatifs.**
- ✓ Vous pouvez utiliser également le **capital épargné en tout temps** après votre retraite **pour couvrir d'autres besoins.**



Assistance et sécurité dans le cadre du système de modules

Notre solution d'assistance et de prévoyance vous permet non seulement de continuer à vivre de manière indépendante à votre domicile après la retraite, mais vous offre aussi une protection sur mesure.

Complétez notre offre avec l'assurance / les assurances complémentaire/s optionnelles qui répondent à vos besoins

Assurance sous forme de capital TUP

(à partir de CHF 5.40 par mois)

- Protection contre les conséquences financières d'un accident.
- Versement de la somme d'assurance en cas de décès ou d'invalidité.
- Sont assurés des montants jusqu'à CHF 300'000.
- En cas d'une grave invalidité, versement pouvant aller jusqu'à 350% de la somme d'assurance.

Assurance sous forme de capital CDI

(à partir de CHF 5.10 par mois)

- Protection contre les conséquences financières d'une maladie.
- Purement une assurance-risque sans objectif d'épargne.
- En cas d'invalidité, versement jusqu'à CHF 200'000, en cas de décès jusqu'à CHF 100'000.
- Cinq modèles d'assurance au choix.

Garantie de la cotisation d'épargne

(à partir de CHF 8.50 par mois)

- Protection en cas d'incapacité et de perte de gain.
- Visana prend en charge les cotisations d'épargne à hauteur du montant moyen déposé sur les dix dernières années.
- Garantie de l'épargne de vieillesse prévue même en cas de non paiement des cotisations.

Assistance d'urgence

(à partir de CHF 1.75 par mois)

- Aide en cas d'urgence avant l'âge de l'AVS.
- Aide pour les tâches quotidiennes telles que cuisiner, faire la lessive et le ménage.
- Réservation des prestations de service en ligne avec une attestation médicale.